

Question 1: Quelles sont les grandes tendances des réformes de retraites à l'international ? Qu'en est-il de la France ?

Si l'on prend une perspective de long terme, si l'on regarde depuis que des gouvernements ont dit que pour des raisons démographiques, économiques, il fallait réformer le système de retraites dans leurs pays, dès la fin années 80 aux Etats-Unis et en Grande Bretagne, on se rend compte que sur 30 ou 40 ans, on a une tendance partagée.

La première caractéristique de cette tendance, c'est que les régimes de retraites traditionnels, contributifs – ceux où, pendant que l'on travaille, on paie des cotisations et on espère toucher une retraite à peu près proportionnelle à son salaire – alors que dans les années 1980-90, ces régimes fournissaient la majorité des retraites dans la plupart des pays, on s'aperçoit que suite aux réformes, on pourrait même dire à cause des réformes, le niveau des retraites, le taux de remplacement, ne cesse de baisser à partir des années 2000 en Grande Bretagne, aux Etats- Unis, en Suède, et à partir des années 2010 en Allemagne par exemple.

Par conséquent, les gouvernements dans les années 2000 et 2010 vont réagir, non pas revenir en arrière, mais installer des socles, des protections de base, des minimums vieillesse comme on dit en France, pour garantir un revenu minimal aux retraités. Mais on n'est plus dans le même esprit : auparavant on espérait que le système public permettrait de remplacer son revenu, de maintenir un niveau de vie. Là, le système public collectif d'assurance retraite ne le permet plus, on doit seulement compter sur une garantie de base.

Si l'on veut maintenir son niveau de vie, aux Etats-Unis et en Angleterre particulièrement, mais aussi dans les pays scandinaves, en Allemagne et en Italie, il faut épargner. C'est le troisième pilier, qui se met progressivement en place dans les années 2000-2010 dans la plupart des pays : un complément en capitalisation qui est en général soutenu par l'Etat via des exemptions fiscales, c'est-à-dire que l'argent que vous mettez de côté dans ces fonds de pensions est exonéré d'impôt. Vous pouvez ainsi essayer de revenir à votre niveau de vie d'actif en comptant sur vos économies.

Le problème que posent ces réformes, qui mettent en place un système à plusieurs piliers, c'est que tout le monde n'a pas la possibilité de mettre de l'argent de côté dans les fonds de pensions, et donc ça fait exploser les inégalités parmi les retraités.

Et la France dans tout ça ? Eh bien la France parcourt ce même chemin, mais, je dirais, au ralenti. Jusqu'à peu, on pouvait compter sur le régime général et sur les retraites complémentaires pour assurer un remplacement du niveau de vie tout à fait décent – les retraités en France ont en moyenne un niveau de vie supérieur à celui des actifs. Mais on a tout de même dû mettre en place un minimum vieillesse et on a essayé de développer les retraites par capitalisation.

En France, le minimum vieillesse ne bénéficie pas à tout le monde – il n'y a pas un appauvrissement général des retraités – mais de plus en plus de femmes voient reposer leur avenir en retraite sur ces minimas, parce qu'elles n'ont pas de carrière complètes, si elles se retrouvent seules en cas de divorce ou autre. Elles sont beaucoup moins soutenues au moment de la retraite que les hommes.

Seuls les cadres, ceux qui travaillent dans les grandes entreprises, ont accès aux fonds de pensions – en France ça s'appelle le PERP (plan d'épargne retraite populaire), le PERCO (Plan d'épargne pour la retraite collectif) le PREFON pour les fonctionnaires – ou l'assurance vie par ailleurs.

On suit la même tendance qu'à l'international mais avec un peu de retard, avec un système collectif public qui garantit de meilleures retraites qu'ailleurs mais les tendances de fond sont là aussi.

Question 2 : Qu'en est-il du niveau de vie des retraités, des inégalités à la fois intergénérationnelles et entre retraités ?

Si on regarde la situation des retraités en Europe et plus particulièrement en France, on peut dire que l'objectif qui a été assigné au système de retraites dans les années 1960-70, à savoir garantir le même niveau de vie à la retraite qu'au moment de la vie active, est atteint. Et c'est le cas un peu partout en Europe puisqu'on a des niveaux de vie pour les retraités qui sont de l'ordre de 80 ou 90% de leur niveau de vie active. L'objectif est plus qu'atteint en France, puisque si l'on intègre le patrimoine, on voit que les retraités en moyenne en France ont un niveau de vie supérieure à celui des actifs.

Ce sont certes des moyennes. On a des inégalités majeures entre les hommes et les femmes. Il y a aussi des inégalités entre les plus riches et les plus pauvres – même si elles sont moins importantes entre retraités qu'elles ne l'étaient sur le marché du travail et qu'il y a donc un effet distributif des retraites.

Mais le problème majeur pour la question des retraites dans nos sociétés réside dans le fait que les conditions de très bonnes retraites qu'on a garanties aux premiers baby-boomers – qui ont obtenu de très bonnes retraites, et qui en bénéficient actuellement – ces très bonnes conditions, on ne les garantit plus aux générations suivantes.

Globalement, du fait des réformes que l'on a prises à partir de 1993 en France – il y a eu une succession de six à sept réformes entre 1993 et 2013 – il a fallu cotiser plus longtemps pour avoir moins de droits aux retraites. Les retraites étaient elles-mêmes revalorisées de façon moins positive que cela n'était le cas précédemment. Il y a donc fondamentalement une inégalité intergénérationnelle puisqu'on est incapable de garantir les mêmes conditions de retraites aux générations futures et même à celles qui sont en train de prendre leur retraite actuellement. C'est un élément qui n'entre pas dans le débat sur les retraites. On parle toujours du niveau de retraite à venir, et les réformes concernent toujours les générations suivantes, ce qui d'ailleurs inquiète les jeunes.

Question 3 : Faut-il une réforme des retraites en France?

Tout dépend laquelle. Celle dont il s'est agi au cours de l'année 2020, qui a été annoncée par Emmanuel Macron lors de sa campagne, avait pour ambition de restructurer le système de retraite pour faire en sorte que tout le monde contribue et reçoive la retraite d'un système unifié, qui serait porté par les mêmes règles.

Un des problèmes politiques qu'a posée la préparation de cette réforme, c'est que le ministère de l'Economie et des Finances a en outre ajouté un deuxième objectif : faire faire des économies au système de retraite et donc reculer l'âge de départ à la retraite ou changer les conditions de départ pour que ce soit plus difficile d'avoir une retraite complète.

En unissant ces deux objectifs, on a suscité beaucoup d'incompréhensions, de mécontentements, de protestations.

Le texte est passé en 49.3, puis est arrivé le Covid, le confinement. Le projet a été suspendu – on peut même dire qu'aujourd'hui, il est abandonné, dans la mesure où Emmanuel Macron en ce mois de juin 2021 annonce qu'il repense à réformer les retraites, mais pas complètement sur la base du projet qui avait été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale.

Ce dont on parle actuellement, c'est principalement de faire des économies. Et la façon de faire ces économies, c'est en repoussant l'âge de départ à la retraite de 62 à 64 ans. Ce que l'on sait des comparaisons internationales, des réformes similaires, de l'état du marché du travail, c'est que ce

type de réforme certes fera faire des économies au système – le système aura moins de retraites à verser car les gens partiront en retraite plus tard – mais auront deux conséquences principales. Les retraites seront plus basses, et les gens seront plus longtemps ni en emploi ni en retraite.

Pourquoi les retraites seront-elles plus basses ? Parce qu'en l'état actuel du marché du travail, les individus n'arrivent plus à faire des carrières complètes, c'est-à-dire à travailler suffisamment d'années (en l'occurrence 43 ans requis) pour avoir une retraite complète. Quand on n'a pas le nombre d'années suffisantes, on vous fait une décote et le niveau de la retraite baisse.

Si on ne change rien sur le marché du travail, les gens vont rester sur le marché du travail sans emploi, vont être au chômage et même arriver en fin de droits de chômage, et donc vont être au RSA, le revenu minimum. Ils vont eux-même sombrer dans une situation de pauvreté, de précarité et perdre des droits à la retraite. C'est la deuxième conséquence : on va accroître le nombre de personnes qui ne sont ni en emploi, ni en retraite, parce qu'elles ont été licenciées d'une entreprise à l'occasion d'un plan social (souvent on fait partir les plus âgés), n'ont pas retrouvé d'emploi et ont épuisé leurs droits au chômage. Ce type de situations s'accroît dans la population française, parmi les seniors. Sans mesures qui visent à permettre aux individus de rester dans l'emploi – c'est-à-dire des mesures en termes de qualifications, même après 50 ou 55 ans, des mesures d'amélioration des conditions de travail, pour que ce soit physiquement possible de rester en emploi – bref, si on ne travaille pas sur l'augmentation de l'emploi des seniors, alors reculer l'âge de départ à la retraite signifie simplement des retraites plus basses et plus de personnes qui ne sont ni en emploi, ni en retraite.

Merci à Bruno Palier pour cet échange !

Entretien: Myriam Sefraoui (Chargée de médiation scientifique CEE)